

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 7

Artikel: Renchérissement de la vie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ployeurs et n'ont ainsi à faire aucune avance de fonds.»

VII. Attitude des organisations ouvrières.

Les organisations ouvrières « rouges » ont au début été hostiles aux bureaux municipaux de placement, même paritaires. En 1896, le second congrès des syndicats libres (socialistes) allemands adoptait cette résolution :

En principe, il n'y a pas lieu d'examiner la question de la possibilité du placement dirigé en commun par les employeurs et les employés. L'antagonisme irréductible par nature, qui existe entre le capital et le travail, aura toujours une action prépondérante, même si un compromis est intervenu sur ce domaine sous la forme d'un bureau de placement municipal en apparence impartial. L'influence du capital sur l'administration communale est aujourd'hui si grande, la collaboration des ouvriers à la gestion des affaires municipales si minime, que l'institution généralisée des bureaux de placement municipaux ne servirait que les intérêts du capital.

L'accueil favorable que font une partie des fabricants à la création de bureaux de placement municipaux est instinctivement dicté par l'intention d'obtenir ainsi un contrôle facile et commode du marché du travail et, par la surabondance des offres de bras qui se manifesteront ainsi d'une façon permanente, de pouvoir imposer aux ouvriers leurs conditions. Partout où existent des bureaux de placement fondés par les patrons, ceux-ci seront difficilement amenés à suspendre le fonctionnement de ces bureaux en faveur des institutions communales animées d'un esprit favorable aux travailleurs, et si de telles institutions sont créées, ils les combattront exactement comme ils combattent aujourd'hui les bureaux des syndicats ouvriers.

C'est par suite une erreur d'attendre de la création des bureaux municipaux une amélioration de la situation actuelle. En cas de difficultés entre le capital et le travail, ces bureaux seront un danger constant pour les ouvriers parce qu'on s'en servira contre eux. Si l'Etat ou la commune, reconnaissant que la situation anarchique actuelle du placement est une menace pour l'ensemble de la population, veulent aider à la régler, ils doivent se borner à fournir aux ouvriers les moyens pécuniaires à cet effet; comme ils font pour les bourses de commerce créées sur le terrain mercantile dans l'intérêt des commerçants.

Pour toutes ces raisons, le deuxième Congrès met en garde les ouvriers de toutes les localités contre toute expérience qui serait faite sur une base autre que celle de la direction exclusive des bureaux de placement par les organisations ouvrières.

Cette résolution s'était heurtée à des résistances. Mais elle avait triomphé.

Peu à peu, sous l'impression des expériences faites, les opinions se modifièrent, et le congrès suivant, tenu en 1899, tout en maintenant sa déclaration de principe antérieure, à savoir que le placement est l'affaire des organisations ouvrières, ajoutait :

Le Congrès reconnaît toutefois que, dans les circonstances actuelles, pour toute une série de professions il peut être avantageux dans beaucoup d'endroits de participer aux bureaux de placement municipaux. Mais ceux-ci doivent être institués sur les principes suivants :

a) Administration par une commission composée en nombre égal de délégués des employeurs et des employés

élus librement et directement, et dirigée par un président impartial;

b) Conduite des opérations par des fonctionnaires recrutés parmi les ouvriers et choisis par la commission administrative ;

c) Refus de procurer des ouvriers aux employeurs et maîtres qui notoirement ne remplissent pas leurs devoirs d'employeur, ainsi qu'aux employeurs qui, en cas de conflits avec leurs ouvriers, se refusent à toutes négociations pour régler ces conflits avec les organisations ouvrières compétentes;

d) Indications exactes relatives aux conditions du travail, publication de ces indications avec les autres indications de la statistique du placement;

e) Engagement par contrat des employeurs d'observer, le placement une fois effectué, les conditions de travail et de salaire indiquées à l'office du travail en vue de protéger l'ouvrier ou le domestique contre toute erreur ou dommage;

f) Gratuité absolue, tous les frais étant assumés par la caisse de la commune ou de l'Etat.

Là où sont institués des offices du travail municipaux, la classe ouvrière organisée doit exercer son influence légitime et demander l'introduction des clauses ci-dessus, sans que les syndicats individuellement puissent être obligés de supprimer sans raisons particulières les bureaux professionnels de placement qui pourraient exister et qui fonctionneraient bien. Toutefois, ces derniers bureaux doivent entrer autant que possible en relation avec l'office du travail municipal en vue de faciliter une statistique complète du placement.

Les bureaux de placement paritaires ne doivent pas être repoussés si les ouvriers réussissent par leur moyen à rendre plus favorables et plus stables leurs conditions de salaire ou de travail.

(A suivre.)



Renchérissement de la vie

Cette année paraît tout particulièrement dure pour nos paysans, surtout pour nos petits agriculteurs. En dehors des inondations, la grêle et la pluie, qui depuis deux mois tombent presque sans interruption, ont détruit les récoltes. L'industrie hôtelière n'a pour ainsi dire rien pu faire pendant la principale partie de la saison.

Pas de doute que le secrétariat des paysans profitera de ces désastres causés par la nature même pour justifier ses efforts tendant à la hausse continue des prix des vivres.

Il est utile de prouver justement dans ces moments critiques que le renchérissement de la vie que nous subissons depuis plusieurs années et qui n'est point près d'arriver à son terme n'a rien à faire avec les dévastations de la nature que nous ne déplorons pas moins que les agriculteurs eux-mêmes.

C'est ce que nous avons essayé de faire remarquer dans une brochure qui vient de paraître en allemand et dont nous préparons la traduction avec le précieux concours des camarades *Jean Sigg*, secrétaire ouvrier à Genève et *Paul Graber*, rédacteur de la « Solidarité Horlogère » à La Chaux-de-Fonds.

Le tableau comparatif facilitera aux intéressés un contrôle rigoureux des chiffres qui formeront la base principale de nos arguments, chiffres fournis par les enquêtes de monsieur *Zuppinger*, directeur de police, à St-Gall, une comparaison que nous ne pouvons pas faire figurer dans la brochure.

Pour donner aux lecteurs une idée plus exacte du contenu de notre publication sur le renchérissement, nous reproduisons ici l'avant-propos de la brochure.

* * *

Sans connaître ses origines ni ses effets dans toute leur étendue, les pauvres devinent, instinctivement, que le renchérissement de la vie leur portera malheur, accroîtra leurs peines et leurs soucis, leur rendra en un mot l'existence plus âpre.

Au XX^{me} siècle, le renchérissement peut frapper les classes pauvres de notre société, sans être pour cela identique aux renchérissements des siècles passés, à ces événements tragiques qui aboutirent généralement à une famine plus ou moins étendue.

Nous vivons dans une période de grande production capitaliste, c'est-à-dire à une époque où la majeure partie du peuple se trouve exclue de la possession des moyens de production. La plupart des êtres humains sont condamnés au salariat et n'ont pour vivre que ce qu'ils obtiennent au marché en échange d'un salaire bien maigre, amèrement acquis.

Les prolétaires, tous dépossédés, ne peuvent se consoler de l'espoir que les bonnes récoltes viendront un jour après les mauvaises compenser les ruines accumulées par ces dernières. Non, à l'heure actuelle, nous avons affaire à un renchérissement de la vie, qui se produit presque indépendamment des récoltes ou de la conjoncture industrielle. Il semble que nous nous trouvions en présence d'une maladie sociale à l'état chronique qui ronge peu à peu tout le corps social, menaçant surtout l'existence des pauvres. Les gens riches, ou ceux qui peuvent se débarrasser d'un mal social en le faisant passer sur les épaules de leurs semblables, peuvent négligemment hausser les épaules en face de semblables événements. Il en est même qui se moquent publiquement des plaintes des pauvres, que frappe douloureusement la moindre hausse des prix des vivres et des loyers.

Enfin, nous connaissons en Suisse certains messieurs qui aiment à être pris au sérieux, et qui ne se gênent nullement de nier, même en présence de faits patents, l'existence ou l'influence néfaste d'un renchérissement de la vie.

Cela n'empêche pas le renchérissement d'aller se développant avec une rapidité telle qu'elle

fera taire les moqueries des rassasiés et passer leur envie de tromper le peuple, aux démagogues plus ou moins officiels.

Les craintes exprimées par ceux qui faisaient opposition aux nouveaux tarifs douaniers en 1890, en 1903, et en 1906 à la loi fédérale sur les denrées alimentaires, n'étaient que trop fondées.

Depuis, nous subissons en Suisse, comme partout où une politique protectionniste est pratiquée, une hausse presque ininterrompue des prix des vivres, des loyers et plus ou moins de tout ce qu'il faut pour exister.

Ce sont ces phénomènes que nous avons voulu désigner dans leur ensemble par cette expression « *Renchérissement de la vie* ».

Non seulement les travailleurs industriels ou agricoles se trouvent atteints par ce fléau. L'existence de toutes les personnes qui doivent travailler pour un salaire, donc celle des employés, des fonctionnaires, même l'existence des personnes qui doivent recruter leur clientèle dans les milieux ouvriers (commerçants, tenanciers de cafés, petits artisans) est également plus ou moins compromise par ce renchérissement. Il en va de même pour les petits paysans dont l'existence se trouve d'autant plus menacée que le quantum des vivres, des matières premières et des produits industriels qu'ils sont obligés d'acheter est plus important.

Par les explications que nous allons fournir à la suite sur *l'extension, les effets et les causes* du renchérissement et par l'exposé final de nos opinions quant aux moyens à appliquer pour combattre avec efficacité ce mal, équivalent des crises économiques, nous comptons nous rendre utiles, en tout premier lieu à la classe ouvrière proprement dite. Cela ne doit pas empêcher toutes les personnes qui souffrent du renchérissement, toutes celles auxquelles le sort de la classe des travailleurs, aussi pauvres qu'ils sont utiles à la société, tient à cœur, de nous appuyer dans la lutte contre le renchérissement de la vie.

On peut nous aider par des informations régulières sur tous les événements qui peuvent sensiblement influencer les prix des vivres et des loyers, par des propositions pratiques sur les mesures à prendre pour protéger les intérêts des prolétaires comme consommateurs.



Courants adverses dans le mouvement ouvrier.

Effets du revisionnisme.

Le revisionnisme n'est pas plus capable que l'anarchie à rendre la classe ouvrière puissante. Pour réaliser le plus possible de réformes im-